



Une Bruxelles solidaire, saine et respectueuse de l'environnement

／ LE MEMORANDUM DU BRAL

POUR LES ELECTIONS DE LA REGION BRUXELLES-CAPITALE 2024-2029 ／

BRAL - Mouvement urbain pour Bruxelles asbl

Place du Samedi 13, 1000 Bruxelles

info@bral.brussels

www.bral.brussels

E.R.: Tom Lootens, Place du Samedi 13, 1000 Bruxelles

Dépôt légal : D2023/1969/01

Rédaction / Tim Cassiers, Benjamin Delori, Eva Forceville, Lieselotte Gevens,
Raf Pauly, Maya Maes

Rédacteur en chef / Raf Pauly

Edition finale / Maya Maes

Photos / BRAL

Les textes et images sont publiées sous la license CC-BY-NC-SA 4.0.

Lisez cette publication en ligne sur www.bral.brussels/fr/memorandum.

Je kan deze publicatie online lezen op onze website,

www.bral.brussels/memorandum.

Vous pouvez commander des publications supplémentaires par téléphone, 02 217 56 33 ou par mail, info@bral.brussels.

Un grand merci à nos membres qui ont collaboré à notre mémorandum!
Sans eux et elles, pas de BRAL.

Le BRAL est un mouvement urbain qui œuvre pour rendre Bruxelles plus durable. Avec nos membres et nos partenaires, nous luttons pour une ville saine, inclusive et respectueuse de l'environnement. De la mobilité à l'urbanisme, nous plaçons les Bruxellois au cœur de notre action. Nous les soutenons grâce à nos connaissances et mettons en lumière leurs initiatives. Ensemble, nous défendons notre vision auprès des pouvoirs publics. Autour de la table quand c'est possible, sur les barricades s'il le faut. Nous sommes critiques mais constructifs, un brin rebelles mais toujours nuancés.



Stadsbeweging voor Brussel

Mouvement urbain pour Bruxelles

An urban movement for Brussels

Avec le soutien de :



brussel



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

Le BRAL se bat pour une Bruxelles solidaire, saine et respectueuse de l'environnement.

Mémoire pour les élections Région Bruxelles-Capitale 2024-2029

	<u>INTRODUCTION</u>	4
	<u>ENVIRONNEMENT ET CLIMAT</u>	5
	<u>MOBILITÉ</u>	8
	<u>URBANISME</u>	11
	<u>DÉMOCRATIE URBAINE</u>	15
	<u>CONTACTEZ-NOUS</u>	18
	<u>ALLER PLUS LOIN</u>	18



INTRODUCTION

En 2023, Bruxelles est confrontée à des défis majeurs : une crise climatique de grande ampleur, les rares ressources naturelles de Bruxelles sont menacées, la pénurie de logements sociaux et abordables, l'air reste malsain et la ville étouffe sous le nombre de voitures. Nous savons également que le poids de ces défis est inégalement réparti entre les quartiers bruxellois.

Les élections de 2024 sont l'occasion de faire des choix fondamentaux. En outre, nous ne pouvons pas continuer à reporter la réalisation de nos objectifs climatiques. Après 2050, la limite sera-t-elle 2070 ?

C'est maintenant qu'il faut entreprendre des réformes en profondeur, où la justice sociale y occupera une place primordiale. Bruxelles ne peut réussir la transition que d'un commun accord.

Le BRAL s'est engagé dans cette voie et s'adresse aux décideurs politiques de Bruxelles pour travailler ensemble. Pour les élections régionales de juin 2024, nous formulons 32 recommandations politiques pour tous les partis politiques bruxellois, regroupées en quatre thèmes :

- **Environnement et climat**
- **Mobilité**
- **Urbanisme**
- **Démocratie urbaine**

Ces recommandations sont le fruit du travail de tous nos membres, nos sympathisants, nos partenaires et les Bruxellois de tous horizons qui s'engagent pour leur ville. Selon nous, elles feront la différence et constitueront un tremplin pour toute une série d'autres mesures.



ENVIRONNEMENT & CLIMAT



L'impact du changement climatique sur nos villes est indéniable, comme l'a récemment démontré une fois de plus avec une clarté accablante le GIEC.

Atténuer les effets du changement climatique et s'adapter sont plus que nécessaires à Bruxelles. La manière dont nous occupons notre espace est cruciale pour faire face aux changements drastiques en termes de températures, d'eau, de sécheresse, de biodiversité, etc.

Nous devons conserver et renforcer la place de la nature dans la ville. Il faut laisser la place à la nature sauvage dans les parcs et les friches où les Bruxellois sont en contact avec la nature.

La qualité de l'air à Bruxelles doit également s'améliorer. L'Organisation mondiale de la santé a récemment mis à jour ses normes relatives à la qualité de l'air extérieur afin de protéger la santé de la population.

Tout au long de ces ajustements massifs, il est nécessaire d'obtenir et de conserver la participation de tous les habitants de la ville. Que signifie la qualité de vie pour tous dans la ville de demain ? Et comment chacun peut-il bénéficier d'une bonne qualité de vie dans la ville ? L'un des moyens d'y parvenir est d'impliquer les habitants de Bruxelles, en faisant confiance au pouvoir de la science citoyenne.

Recommandations

1. Le climat est une **compétence transversale** par excellence et doit être pris en compte dans tous les domaines politiques du Gouvernement bruxellois. La Région prend l'initiative d'établir une consultation et une coopération avec la société civile et toutes les administrations concernées. La Région aligne ses objectifs climatiques dans tous les plans régionaux.

2. La politique climatique doit tenir compte des besoins **des quartiers bruxellois**. La Région élabore un plan de politique climatique adapté aux quartiers avec des priorités claires. Il définit des budgets et met à disposition des instruments concrets qui permettent à la Région et aux municipalités de prendre des mesures concrètes sur le climat au niveau des quartiers. Le Gouvernement donne la priorité aux quartiers à faibles revenus, où il y a beaucoup de commerces en difficulté et où les locataires vivent dans des conditions précaires.

La nécessité de **rénovation et d'approvisionnement en énergie durable demande une approche ciblée sur les quartiers**. La rénovation et la fourniture d'énergie sont aujourd'hui trop souvent laissées à la charge des particuliers qui doivent se frayer un chemin à travers les systèmes de prêts et de primes. Le Gouvernement ajoute donc au cadre des **primes Renolution** des instruments politiques adaptés aux quartiers bruxellois afin que la rénovation des logements puisse également être organisée collectivement. Cela peut être basé sur une initiative gouvernementale

ou sur des formes d'organisation collective (par exemple, des coopératives, des organisations à but non lucratif, etc.)

3. Le Gouvernement s'engage à atteindre l'objectif d'une **qualité de l'air** inférieure à $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$ pour le NO_2 partout dans les plus brefs délais. Il prend en compte le réseau de télémétrie, le réseau de surveillance secondaire et les modèles. Le Gouvernement adopte une législation qui cible les normes de qualité de l'air de l'OMS ($10 \mu\text{g}/\text{m}^3$ pour le NO_2) et définit un calendrier pour atteindre ces normes. Il doit inscrire dès que possible les directives européennes sur la qualité de l'air ambiant dans la loi.

4. Le Gouvernement reste attaché au **réseau secondaire** ExpAIR pour mesurer la qualité de l'air et la sensibilisation en poursuivant le projet de science citoyenne. Il tient compte de la répartition inégale de l'air de qualité saine dans ses politiques et s'engage à l'améliorer. Les campagnes de sensibilisation reliant la qualité de l'air, la santé et la mobilité tentent de toucher l'ensemble de la population et se concentrent davantage sur les groupes que nous avons moins entendus dans ce débat.

5. Bruxelles pratique **une gestion intégrée de l'eau**. La Région intègre l'eau dans une vision globale et spatiale. La Région ne s'engage pas seulement en faveur des bassins d'orage, mais surtout en faveur d'une gestion intégrée des eaux pluviales avec la participation et la cocréation des citoyens et de la société civile.

6. Le Gouvernement prépare une ordonnance avec les principaux objectifs, définitions et instruments pour la **gestion intégrée des sols**, c'est-à-dire

la conservation, la protection et la restauration de ceux-ci.

7. Bruxelles a besoin d'une **politique ambitieuse visant à diminuer la bétonisation des sols**. Le Gouvernement permettra au maximum 30 hectares par an d'être asphaltés d'ici 2028 et 0 hectare par an à partir de 2029.

8. Le Règlement Régional d'Urbanisme (RRU), le Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) et le Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT) prennent toutes les mesures nécessaires pour protéger les zones de liaison, les zones centrales et les zones de développement du **réseau écologique** de Bruxelles, y compris les intérieurs d'îlots, et intégrer la carte d'évaluation biologique (CEB).

9. Grâce à une **gestion différenciée**, les parcs bruxellois s'ensauvent. Certaines zones sont alternativement laissées à la nature, ce qui favorise le développement de la biodiversité. Les pelouses bien taillées se transforment en prairies fleuries. De petites friches se forment lorsque les humains s'éloignent d'un endroit. En collaboration avec les associations de protection de la nature, une gestion évolutive est mise en place pour préserver cette nature temporaire.

10. La **science citoyenne** est une méthode importante pour travailler avec les citoyens sur les questions climatiques. Comme pour la qualité de l'air, le Gouvernement utilise cette méthode pour sensibiliser, développer les connaissances et rechercher des solutions. C'est ainsi que nous encourageons la cocréation entre les citoyens, les experts et les décideurs politiques.

MOBILITÉ



Depuis la crise provoquée par le coronavirus en 2020, l'occupation de l'espace public est une question encore plus pressante qu'auparavant. Les défis ne sont donc pas minces : qualité de l'air, bruit, chaleur, sécurité routière, stress, densité etc.

Le vert et le bleu sont des éléments essentiels pour notre santé mentale. Les espaces de jeu et la mobilité active sont des ingrédients qui contribuent à la santé physique des jeunes et des moins jeunes. Et pour parvenir à la citoyenneté et à la cohésion, nous avons besoin de lieux de séjour et de rencontre.

Les **quartiers apaisés** sont des quartiers où l'on donne de la place à ces fonctions. L'espace public n'y est plus conçu principalement comme un espace de circulation. Pour redéfinir l'espace public, les voitures devront céder de la place.

Nous pensons que de **bons plans de circulation** offrent la possibilité de transformer nos quartiers en lieux de vie, mais aussi que des **mesures fiscales justes** en termes de mobilité qui guident le marché dans un sens plus durable sont nécessaires. Ces changements profonds nécessitent un Gouvernement décisif.



Recommandations

11. Bruxelles s'engage à faire avancer les plans de circulation et à les utiliser comme un outil pour atteindre les **quartiers apaisés**. Les plans de circulation de quartier tiennent compte des besoins des piétons, des cyclistes, des usagers des transports publics et des automobilistes (principe STOP). L'espace est conçu de manière qualitative et propose des quartiers agréables aux résidents.

12. Le Gouvernement vise haut en ce qui concerne la **mise en œuvre de Good Move**, le Plan régionale de mobilité. Une **évaluation** approfondie des interventions des plans de circulation déjà en place s'impose.

a. Dans les contrats de mobilité, le Gouvernement conclut des accords clairs avec les communes sur **l'évaluation fréquente** des changements introduits, avec des mesures préalables et postérieures. Les résultats sont accessibles au public et font l'objet d'une large communication.

b. La Région prend également la tête d'un **examen des méthodes de participation citoyenne**. L'objectif de la participation citoyenne est d'assurer un contrôle démocratique et d'améliorer la qualité des plans. La Région et les communes s'efforcent de réaliser les plans de circulation par le biais d'un vaste débat avec un large éventail de voix. En mettant des fonds à la disposition des organisations sociales et socioculturelles par le biais des contrats de mobilité, le Gouvernement les implique, ainsi que les citoyens, dans le débat sur la mobilité et l'espace public.



13. La Région élabore une feuille de route avec les communes pour **transférer les compétences en matière de mobilité et de travaux publics au niveau régional** dans un délai de cinq ans. Elle prend en compte les besoins locaux.

14. Le Gouvernement poursuit la reconstruction du tronçon de la **Petite Ceinture entre la Place Saintelette et la Porte de Ninove**. Ce morceau de ville doit relier les quartiers situés de part et d'autre du canal. Cela permettra de réduire considérablement le trafic automobile et créera davantage d'espaces verts et publics, de sorte que les gens apprécieront d'y passer du temps.

15. La **politique fiscale** s'engage à réduire la pression automobile, sur la base du principe du pollueur-payeur. La justice sociale y occupe une place centrale. Un panel de citoyens apporte des idées sur les modalités de cette politique.

16. Il y aura un **moratoire sur l'extension du métro 3** et une étude approfondie des alternatives. Le transfert modal escompté est beaucoup trop faible par rapport aux coûts élevés et à l'impact sur les quartiers.

17. La Région greffe sa **politique de stationnement** aux besoins d'une ville vivable. Par conséquent, les frais de stationnement le long des voies publiques sont augmentés. Le Gouvernement supprime l'obligation dans la partie réglementaire du plan régional de

politique de stationnement de créer de nouvelles places de stationnement sur la voie publique en compensation de la perte des places existantes.

18. En termes de politique cycliste, le Gouvernement donne la priorité à la **reconstruction des points noirs** de la circulation (Meiser, de Trooz, Saintelette, Pont de Cureghem, Montgomery, Porte de Flandre, rond-point Louise, etc.) afin d'assurer la continuité des liaisons cyclistes sûres. Cette approche est également bénéfique pour la sécurité routière des autres modes de transport.

Pour redéfinir l'espace public, les voitures devront céder de la place.

Nous pensons que de bons **plans de circulation** offrent la possibilité de transformer nos quartiers en lieux de vie, mais aussi que des **mesures fiscales justes** sont nécessaires.

URBANISME



Les procédures de planification pour Bruxelles devraient prendre davantage en compte la participation des Bruxellois et les grands défis climatiques.

Sinon, nous risquons de nous enliser dans un climat de plus en plus polarisé. Il faut sortir de la fausse opposition entre « urbanité » et « nature ». Des logements publics abordables, l'accès aux espaces verts, la prise en compte et l'aménagement intelligent des énormes taux d'inoccupation, la protection de la biodiversité existante, le maintien des activités productives et la construction d'équipements publics sont au cœur du développement de la Région.

Recommandations

19. La Région stipule dans le **Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT)** que la planification urbaine se fait selon un processus de planification par étapes auquel les Bruxellois participent dès le départ.

Les grands projets commencent par un processus qui implique les habitants de Bruxelles pour développer une vision du projet sur la base de différents scénarios. Ce processus de participation du public constitue la base d'une enquête publique initiale.

Le Gouvernement rend la réunion de projet actuelle obligatoire dans le cadre du processus de participation publique et l'élargit pour inclure une participation plus large des citoyens et des organisations. À la fin du processus, lors de la demande des permis nécessaires, une deuxième enquête

publique (y compris la commission de concertation correspondante) suivra afin que le projet dans son ensemble reçoive l'examen démocratique et juridique nécessaire.

20. Le **Plan Régional de Développement Durable (PRDD)** dessine depuis 2018 les contours du développement de la Région bruxelloise à l'horizon 2040.

Le Gouvernement investit dans la mise à jour fréquente des plans, des cartes et des indicateurs sous-jacents. Il rend également ces données facilement accessibles à tous. Cela renforce le rôle du PRDD en tant que schéma directeur pour le développement urbain de Bruxelles.

21. Le Gouvernement poursuit la réforme engagée du **Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS)**. Il se concentre en priorité sur les défis du changement climatique, la protection de la nature en ville et la création d'un espace de production en ville.

L'industrie manufacturière fait partie intégrante de la ville. Le Gouvernement commande un examen des Zones d'Entreprises en Milieu Urbain (ZEMU) résultant du « PRAS démographique » de 2013 afin de comprendre pourquoi le modèle prévu a échoué.

L'objectif est que l'espace mis à disposition par la Région bruxelloise pour les activités de production aille à de véritables activités productives et pas seulement à des activités de bureau. Le Gouvernement autorise la mixité au sein des ZEMU en permettant de vivre et de travailler en même temps.

22. Il est urgent de procéder à un examen approfondi de la première génération des **Plans d'Aménagement Directeurs (PAD)**. Une telle évaluation repose sur un dialogue approfondi entre les institutions Gouvernementales, la société civile, les chercheurs, les citoyens et les comités de citoyens.

Le Gouvernement étudie ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas et procède aux ajustements nécessaires. Le Gouvernement met en attente les PAD non achevés. Dans l'attente des résultats de cet examen, aucun autre PAD n'est mis en œuvre.

Quoi qu'il en soit, le Gouvernement est en train de revoir en profondeur les mécanismes de participation du public à l'élaboration des PAD. Plus précisément, il fait place à la participation dès le début du projet et prévoit suffisamment de temps pour la construction d'une vision et une évaluation finale approfondie. Ça implique :

- Une **durée minimum de 6 mois** pour la **participation** et l'élaboration de différents scénarios ;
- À la fin de cette première phase, une **enquête publique** sur cette vision, et une élaboration de la vision basée sur les réponses à l'enquête publique ;
- **L'élaboration de la partie réglementaire ;**
- **Une présentation publique ;**
- **Une enquête publique de l'ensemble du PAD.**

23. Le Gouvernement poursuit la

réforme du **Règlement Régional d'Urbanisme (RRU)**. Il prend à cœur les commentaires reçus lors de l'enquête publique. L'octroi de nombreuses dérogations au RRU précédent mérite un examen approfondi. La nouvelle version contient des règles juridiques claires pour éviter toute confusion juridique. La RRU constitue un point d'ancrage pour un développement urbain robuste et résilient.

24. La Région impose une part minimale de 25 % de **logements sociaux** pour les projets d'habitations de plus de 1 000 m². Sur les terrains publics, la Région développe des projets durables avec 100 % de logements publics.



La Région n'utilise plus le terme « **logement à finalité sociale** », mais indique clairement quels types de logements sociaux et abordables seront réalisés dans les projets de construction.

25. Bruxelles a besoin d'un cadre politique clair sur **la densité et les tours**, avec des lignes directrices sur la densité souhaitable pour Bruxelles et la place des immeubles de grande hauteur à Bruxelles, par exemple dans une note relative à ces immeubles. Le Gouvernement veillera à ce que les résultats et les critères soient accessibles à tous. Il met également ces données à jour régulièrement (annuellement, semestriellement...). À cette fin, il met en place une coopération avec la société civile bruxelloise, les chercheurs, les parties prenantes...

26. Le Gouvernement élabore un **régime fiscal** dans le but de **capturer (une partie de) la plus-value** des augmentations de prix dues uniquement à de nouvelles réglementations ou à un changement d'utilisation. Cette taxation sur les plus-values est investie dans la politique de logement social.

27. La propriété foncière est un levier important pour le développement urbain. La Région, les communes et les institutions publiques conservent **les terrains publics en leur possession** et ne les vendent plus à des promoteurs privés. De cette manière, nous conservons la maîtrise du foncier.

28. Le Gouvernement est conscient de la nécessité d'améliorer la coopération et la coordination entre les différentes administrations pour planifier correctement notre ville.

Nous pensons à Perspective.Brussels, Urban.Brussels, la Société d'Aménagement Urbain (SAU) et les cellules de Bruxelles Mobilité, Bruxelles Environnement et la STIB qui s'occupent de la planification stratégique.

Par conséquent, le Gouvernement donne un mandat clair au **Comité régional de développement territorial** pour former des équipes de projet transversales qui travailleront ensemble sur un projet, par exemple un PAD. Un point de contact pour le public sera désigné au sein de chaque équipe de projet.



4 DÉMOCRATIE URBAINE



Le renforcement de la démocratie urbaine est essentiel pour l'avenir de notre ville. Si les citoyens participent aussi aux discussions, les politiques seront plus en phase avec leurs besoins. Lorsque davantage de voix sont entendues dans le débat public et la politique, elles apportent des idées et des propositions plus créatives et plus inclusives.

Trop souvent, cependant, la participation et l'implication des citoyens se font encore à l'improviste, les Bruxellois étant interrogés sur leurs points de vue au cours de brèves « séances post-it ». La participation réelle fait défaut parce que les objectifs ne sont pas clairement annoncés et que le résultat est souvent déjà prédéterminé. La démocratie n'est donc pas évidente, il faut constamment chercher ce qui fonctionne et s'efforcer de faire mieux. Les conflits sont inévitables ; ils sont une partie essentielle de la ville. La démocratie urbaine comporte de nombreux niveaux, impliquant un grand nombre de procédures et d'institutions. Nous présentons ici un certain nombre de questions relatives à la manière dont les Bruxellois ont leur mot à dire dans la politique urbaine sur les sujets qui tiennent à cœur au BRAL : la planification et la rénovation urbaine, la mobilité, l'environnement et le climat.

Recommandations

29. La multiplicité des voix et l'action collective sont essentielles dans une démocratie urbaine saine. Le Gouvernement apprécie et renforce le travail de la **société civile bruxelloise** dans son ensemble. Pour ce faire, il est nécessaire d'assurer la continuité du financement de la société civile. En particulier, nous attirons l'attention sur la société civile travaillant sur la planification urbaine et l'urbanisme, pour laquelle il n'y a pas eu de financement structurel depuis des années. Le Gouvernement utilise le cadre d'accréditation existant (ordonnance de 2008¹) pour permettre aux organisations de demander un financement.

30. L'élaboration et la mise en œuvre des politiques nécessitent **une collaboration et la cocréation** avec l'ensemble de la société civile bruxelloise. Il existe de nombreuses organisations qui ont une connaissance approfondie du domaine et qui ont des années d'expérience dans le travail social et socioculturel collectif. Elles voient les opportunités et les talents dans les quartiers de Bruxelles et savent où se trouvent les obstacles potentiels.

Le Gouvernement développe des stratégies sur l'énergie, la rénovation, la mobilité, le climat, etc. en collaboration avec ces organisations. La cocréation commence au début de la période d'application de la stratégie et n'est pas seulement invoquée pour réexaminer les décisions prises à mi-parcours du processus décisionnel.

¹ Ordonnance relative au subventionnement des associations et des projets ayant pour objectif l'amélioration de l'environnement urbain et du cadre de vie en Région de Bruxelles-Capitale, 4 septembre 2008.

31. Les **conseils consultatifs** sont depuis longtemps une plateforme où diverses organisations représentatives informent les Gouvernements. Des conseils consultatifs forts sont également synonymes de recommandations avisées pour le Gouvernement, ce qui lui permet d'élaborer de meilleures politiques. Le Gouvernement tient compte des recommandations et envoie une réponse motivée aux conseils consultatifs afin de préciser ce qu'il advient de celles-ci.

32. La Région a besoin d'un point d'information où tous les Bruxellois peuvent se rendre pour obtenir des informations sur le développement urbain à Bruxelles face au **changement climatique**. Aujourd'hui, toutes les informations sont encore trop dispersées entre les différentes institutions, ou restent

dissimulées dans des documents complexes. C'est pourquoi le Gouvernement a mandaté la création de **Monitoring.Brussels**, un observatoire urbain pour collecter des informations sur Bruxelles et les rendre accessibles. Sur la base d'un dialogue avec le réseau bruxellois de chercheurs, d'experts, de la société civile, des administrations, etc., il détermine quelles sont les données essentielles à cet effet et comment elles peuvent être mises à jour régulièrement.

La démocratie n'est pas évidente, il faut constamment chercher ce qui fonctionne et s'efforcer de faire mieux.



@ CONTACTEZ-NOUS

Nos propositions vous intéressent ? Si c'est le cas, n'hésitez pas à nous contacter !

Raf Pauly	Coordinateur	raf@bral.brussels
Tom Lootens	Président	tom@bral.brussels
Benjamin Delori	Urbanisme & développement durable	benjamin@bral.brussels
Lieselotte Gevens	Mobilité & environnement	lieselotte@bral.brussels
Tim Cassiers	Mobilité & qualité de l'air	tim@bral.brussels
Eva Forceville	Projet ExpAIR	eva@bral.brussels
Zoë Jacquet	Projet ExpAIR	zoe@bral.brussels
Maya Maes	Communication et membres	maya@bral.brussels
Hilde Van Geel	Responsable secrétariat	hilde@bral.brussels



ALLER PLUS LOIN

Vous souhaitez plus d'informations ? Visitez notre site, www.bral.brussels, ou lisez nos publications que vous pouvez commander via info@bral.brussels :

- ▣ Le quartier apaisé – 7 principes pour les plans de circulation
- ▣ Du rêve à la réalité
- ▣ Beyond Vision Zero
- ▣ Plan B Josaphat
- ▣ Pentagone Sud - Een stadsproject voor de zuidelijke vijfhoek
- ▣ Faire collectif à Bruxelles , l'initiative citoyenne et l'expérience CitizenDev
- ▣ Bxl Plant
- ▣ Bxl Plant II
- ▣ Le pour et le contre de la tarification routière
- ▣ To metro or not to metro? Argumentaire sur le métro nord
- ▣ Citizen Science. Collective knowledge empowers
- ▣ Les Bruxellois mettent la main à la pâte. Recettes pour une autogestion démocratique
- ▣ Selfcity BXL: de nieuwe generatie bewonersinitiatieven